

COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DE-CRUZIERES

**CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 30 Mars 2022**

Membres en exercice : 11

Présents : 09

Votants : 11

Le 30 mars 2022 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzeières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 25/03/2022.

Date d'affichage : 25/03/2022.

Présents : Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean-Claude ESPERANDIEU, Yves PORTENGUEN, Joël LAHACHE, Brigitte TOURNIER, Aurélie RENAUD, Patrick PETIT, Géraldine VIOLET.

Absents excusés : Corinne PASCAL donne procuration à Brigitte TOURNIER - Stéphane FEDERICI donne procuration à Lionnel ROBERT.

Secrétaire de séance : Lionnel ROBERT est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2022 par les membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1- Vote Compte de Gestion Budget communal 2021
 - 2- Vote Compte Administratif Budget communal 2021
 - 3- Affectation de Résultats Budget communal 2021
 - 4- Vote Compte de Gestion Budget Annexe 2021
 - 5- Vote Compte Administratif Budget Annexe 2021
 - 6- Affectation de Résultats Budget Annexe 2021
 - 7- Participation aux frais de fonctionnement Ecole de Saint-Paul-le-Jeune
 - 8- Lancement étude rez-de-chaussée Ancienne Mairie
- Questions diverses

.....

1- Vote Compte de Gestion 2021

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le Trésorier est conforme avec le compte administratif de la commune. Après avoir examiné les opérations retracées et le résultat de l'exercice, le Conseil Municipal décide :

Vote Pour à l'unanimité.

2- Vote du Compte Administratif de la Commune 2021

Le maire se retire laissant présenter le Compte Administratif par le 1er adjoint, Lionnel ROBERT.
Le Conseil Municipal examine et vote le Compte Administratif 2021

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	200 583,50		32 967,22		233 550,72
Opérations de l'exercice	355 329,21	525 267,30	308 337,82	36 408,67	601 712,52	561 675,75
Totaux	355 329,21	725 850,80	418 684,52	69 375,67	601 712,52	795 226,47
Résultat de clôture		370 521,59	177 007,64			

Vote Pour à l'unanimité

3- Affectation du Résultat

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement sur l'exercice seul de : **169 938,09**

un excédent reporté de : **200 583,50**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **370 521,59**

un déficit d'investissement de : **177 007,64**

un déficit des restes à réaliser de (283 347,04 – 179 682) : **103 665,04**

Soit un besoin de financement de : **280 672,68**

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT **370 521,59**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **280 672,68**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **89 848,91**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **177 007,64**

Vote Pour à l'unanimité

4- Vote du Compte de Gestion du Lotissement 2021

Le maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par le Trésorier est conforme avec le compte administratif de la commune. Le Conseil Municipal décide :

Vote Pour à l'unanimité

5- Vote du Compte Administratif du Lotissement 2021

Le maire se retire laissant présenter le Compte Administratif par Lionnel ROBERT, le 1er adjoint et ne participe pas au vote. Le Conseil Municipal examine et vote le Compte Administratif 2021.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	-	-	-	83 519,20		83 519,20
Opérations de l'exercice	103 889,13	103 889,13	103 889,13	100 000,00	3 889,13	
Totaux	103 889,13	103 889,13	103 889,13	183 519,20	3 889,13	83 519,20
Résultat de clôture				79 630,07		79 630,07

Vote Pour à l'unanimité

6- Affectation du Résultat du Lotissement

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'investissement de : **79 630,07 €**

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT : 79 630,07 €

Vote Pour à l'unanimité

7- Participation aux frais de fonctionnement Ecole de Saint-Paul-le-Jeune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande formulée par l'Ecole publique de St Paul le Jeune pour la participation de notre commune aux frais de fonctionnement des écoles qui s'élèvent à **1.000 € par enfant**. Quatre enfants de Saint André de Cruzières sont scolarisés dans cet établissement au niveau du primaire. En application de l'article 23 de la Loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, et de l'article L. 212-98 du Code de l'Education, la commune se doit de participer pour un montant de **1.000 € par enfant**, soit 4000 € pour l'année 2021/2022.

Vote Pour à l'unanimité

8- Lancement étude rez-de-chaussée Ancienne Mairie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la fermeture définitive du bar-restaurant « Le Bigoud Café » exploité par Mr DAVID Julien en date du 30 août 2021. La collectivité est propriétaire de la licence IV. Elle dispose d'un local sis au 20 route de St Paul le Jeune, au cœur du village dans l'ancienne mairie, d'une superficie de 90 m2 environ.

Le Maire propose de lancer une étude de faisabilité pour la réhabilitation du rez-de-chaussée de l'ancienne mairie pour la création d'un débit de boisson en faisant appel à un bureau de maîtrise d'œuvre. Le but est de mettre à disposition un local commercial pour l'installation d'un bar à charge pour le preneur de pourvoir à son équipement.

Vote Pour à l'unanimité

Questions Diverses :

- Le cabinet CHAMPAUZAC a transmis le projet de mémoire concernant le recours CHALOIN Didier-DUMAS Gérard contre la Commune de ST ANDRE DE CRUZIERES et ARDECHE HABITAT.
On attend la date de l'audience.
Mme Géraldine VIOLET précise qu'elle n'est pas contre le projet de logements sociaux mais contre le lieu choisi et l'esthétique de projet.
M. Patrick PETIT précise qu'il était contre l'ensemble du projet du Clos de Baron mais ne s'oppose plus au projet d'Ardèche Habitat dès lors que la partie lotissement se réalise.
Le Maire précise que si le projet Ardèche Habitat est annulé par la justice le terrain sera alors vendu sous forme de lots de terrains à bâtir.
- Elections présidentielles et législatives :
M. le Maire informe que le bureau de vote des élections présidentielles se tiendra à la salle des fêtes. Celui des législatives se tiendra à la mairie, la salle des fêtes étant louée depuis plus d'un an aux dates des élections législatives.
- Opération "St André, village propre" prévue le samedi 21 mai 2022.
- Ambroisie : M. Patrick PETIT informe qu'une exposition d'information sur l'ambroisie se tiendra à la bibliothèque avant la période d'arrachage de l'ambroisie. Les dates seront précisées ultérieurement.
- Réunion avec le CAUE jeudi 14 avril à 14h00 concernant la Traversée du village.
- M. Yves PORTENGUEN propose que la commune réalise un plan schématique des rues de Saint André de Cruzières.

Levée de séance à 20h00